

Adresse internet : www.pontdemetz.fr E-mail : mairie@pontdemetz.fr

FÊTE LOCALE 2009 DE PONT DE METZ



PROGRAMME VARIÉ

Pour tous les goûts...



...vous allez adorer !!!



ATTRACTIONS FORAINES



SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN

EXPOSITION PAR L'ATELIER DESSIN PEINTURE

Exposition gratuite ouverte au public les 2 jours de 14 à 18h dans la salle des fêtes.

À cette occasion, l'atelier peinture fêtera son **5^{ème} anniversaire**.
Les adhérents exposeront leurs réalisations de l'année et présenteront les œuvres peintes depuis la création de l'association en juillet 2004.
Ainsi le public pourra découvrir environ 300 tableaux.
De 7 adhérents en 2004, « Atelier Dessin Peinture » est passé à 40 en 2009.
4 groupes fonctionnent pour les adultes, les mardis jeudis et vendredis.
Le mercredi est réservé aux enfants.
Une tombola sera organisée



VISITE GUIDÉE PAR LES AMIS DE L'ARBORETUM



Visite guidée et gratuite de l'arborétum (Pré du Moulin). Rendez-vous, parking Chemin du Marais à partir de 10h.

Le Président de l'association, M. Henri L'Écluse, guidera les amateurs des arbres et de la nature durant les deux jours.

DIMANCHE 7 JUIN

CONCOURS DE PÊCHE

Le traditionnel concours de la fête organisée par la Municipalité se déroulera dans le cadre de la Journée Nationale de la pêche.

À l'Espace Guy Leclercq de 8h à 11h, doté de nombreux prix en espèces.
Trophée au vainqueur. Coupes : au 1^{er} de Pont de Metz, au 1^{er} cadet et à la 1^{ère} dame.

En hommage à son bénévolat et son dévouement pour les diverses animations municipales et associatives, le trophée « Jean-Noël VASSEUR » sera décerné pour la première fois cette année.



Règlement du Concours : Limite des cannes à 11,50 m / Bourriche obligatoire /
Concours ouvert à tous

Tirage au sort : 7h

Amorçage : 7h45

Classement : 1 point par gramme et 5 points par poisson

Distribution des prix : Vers 12h30 sur place suivie d'un Vin D'honneur, offert par Pont de Metz Animation.

Inscriptions : 10 € par adulte et 5 € pour les cadets (- de 16 ans)

Les règlements seront acceptés uniquement en espèces.

Les inscriptions s'effectuent en Mairie jusqu'au vendredi 5 juin à 12h.

TOURNOI DE FOOTBALL PAR L'AS MESSIPONTIN

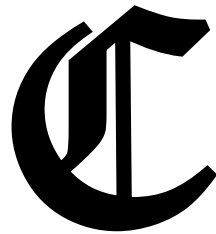


Le tournoi cette année regroupera 6 équipes. Il débutera à 9h.
Restauration et buvette sur place.

Renseignement auprès de Jérôme LEFEBVRE au : 06.35.53.52.03

ANIMATION MÉDIÉVALE

À 15h00 Place René Aviez : Ouverture de la fête foraine et



AMPEMENT MÉDIÉVAL

Construction d'une yourte mongole,



Installation d'un lys de combats, Cuisine médiévale, Déambulation, Combats de

rue, Jonglerie...



Animation enfants, (initiation à la jonglerie, à l'épée avec remise de diplômes).

LES ENCOMBRANTS :

Le prochain ramassage se fera le :

JEUDI 4 JUIN

ÉLECTIONS EUROPÉENNES :

Le bureau de vote se tiendra ; à la salle du Conseil, de 8h à 18h, le:

DIMANCHE 7 JUIN

CLSH ÉTÉ 2009:

Les inscriptions :

SAMEDI 6 JUIN de 9h à 12h -

LUNDI 8 JUIN de 17h à 19h -

SAMEDI 13 JUIN de 10h à 12h

FÊTE ST CYR ET STE JULITTE :

Le **DIMANCHE 21 JUIN** à 9h30.

Rassemblement à 9h15 à la Fontaine St Cyr.

CONCERT D'ÉTÉ:

DIMANCHE 14 JUIN

À 14h30, salle des fêtes de Pont de Metz.



CONCERT BAROQUE:

VENDREDI 12 JUIN

À 20h30, à l'église de Pont de Metz.

FÊTE DES ÉCOLES et FEU de ST JEAN:

La fête de l'école se déroulera le **SAMEDI 27 JUIN** après midi. Le feu de St Jean clôturera cette journée.

(Ramassage du bois du 17 au 24 juin, appelez en mairie au 03/22/95/00/11)

VTT EVASION PONT DE METZ :

Organise une randonnée à Pont de Metz, le : **DIMANCHE 28 JUIN**

Inscription : Dès 8h00 au Pré du Moulin

Départ : 9h00 pour le 40 et 60 km
9h15 pour le 20 km

Participation : 3 € pour les licenciés
4 € pour les non-licenciés..

Port du casque OBLIGATOIRE et nécessaire de réparation conseillé.

Renseignement :

André Frémaut : 06.77.68.34.72

e-mail : andrefremaut@orange.fr

EAU - ASSAINISSEMENT :

Complément d'information à propos du certificat de conformité :

Pas d'affolement, notre information ne concernait que les constructions récentes, dont les propriétaires doivent fournir dans les 2 ans qui suivent l'achèvement, ce certificat, sous peine d'être surtaxés.

Les autres maisons ne sont pas concernées, la taxe eau et assainissement ne sera pas révisée. Ceci dit, **la conformité des réseaux est obligatoire, les 2 réseaux doivent être bien séparés,** et lorsque le service Eau et Assainissement d'Amiens Métropole, décidera de lancer une campagne de vérification, **toutes les maisons** seront concernées et les réseaux devront être conformes ou mis en conformité sous peine, à ce moment là d'une surtaxe.

À NE PAS OUBLIER !!!

MARDI 14 JUILLET

- Commémoration
- Animation
- Repas Républicain
- Retraite aux flambeaux
- Feu d'artifice

PERMANENCE : M. Olivier JARDÉ (Député de la Somme)

M. Olivier Jardé, tiendra une permanence en mairie, le :
JEUDI 25 JUIN à 20h.